

ABONNEMENT.

Saumur :

| | |
|----------------------|--------|
| En an. | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

Poste :

| | |
|----------------------|--------|
| En an. | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

| | |
|---------------------------|-------|
| Annonces, la ligne . . . | 20 c. |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

4 Décembre 1883.

BULLETIN

La discussion générale du budget continuée à la Chambre au milieu d'une inattention également générale. Le gouvernement, grâce peut-être à cette inattention, vient de remporter un succès dans le débat engagé sur le chapitre V relatif au service de la dette.

On sait que M. Tirard avait proposé de consacrer cent millions à l'amortissement des obligations sexennaires. La commission au contraire prétendait n'affecter que 60 millions à cet amortissement. Prudemment, M. Tirard avait annoncé qu'il ne poserait pas la question de cabinet pour faire triompher son argumentation, et la Chambre, reconnaissante de cette docilité, lui a donné gain de cause en repoussant le chiffre de la commission. Déjà M. Tirard caressait ses longs cheveux en signe de contentement, lorsque a surgi M. Rouvier. M. Tirard avait oublié ce généreux. « Soit, a dit M. Rouvier, la Chambre a repoussé le chiffre de la commission; le mien, mais elle n'a pas adopté le vôtre, et entre les deux chiffres il y a place pour un troisième que je viens vous proposer. » M. Rouvier aurait dit plus vrai en réclamant place pour un troisième discours. Car c'était bien là son seul objectif. Il ne faut point regretter d'ailleurs ce troisième discours, car il a été établi péremptoirement que le système du gouvernement aurait fatalement le même résultat que celui de la commission. Quel est ce résultat? le déficit!

M. Tirard a répondu humblement, mielleusement à M. Rouvier qui ne s'est point laissé désarmer et est remonté à la tribune pour mettre une nouvelle lanterne devant le fossé du déficit, jurant — entre temps — ses grands dieux que si la Chambre, « une grande enfant, jouet des illusions », adop-

terait le système du ministre, lui, Rouvier, ne voterait jamais à l'avenir une demande de crédits supplémentaires auxquels mille ressources ou même espérance de ressource ne faisait face. M. Rouvier fait ce serment bien tard.

M. Haentjens a essayé de mettre les deux orateurs républicains d'accord en établissant que le système du gouvernement et celui de la commission étaient aussi peu sincères l'un que l'autre. En effet, si l'on veut inscrire le chiffre réel de l'amortissement, c'est 270 millions qu'il faut inscrire au chapitre V; sinon on fait des écritures fictives et une société financière. Un négociant qui se permettrait la comptabilité fantaisiste du gouvernement républicain irait faire un tour à la correctionnelle. Mais la Chambre « grande enfant » estime que les républicains sont au-dessus de la loi, et par 300 voix contre 240 elle a battu M. Rouvier et donné une seconde fois gain de cause à M. Tirard contre lequel toute la droite a voté. M. Rouvier appelle cela de l'enfantillage; peut-être, mais alors c'est l'enfantillage du Bertrand de Robert-Macaire.

Au cours de la séance, M. le prince de Léon a fait un excellent discours sur le chapitre 37, relatif aux frais de voyage, de déplacement et de représentation du Président de la République: ci 300,000 francs.

Il faut faire des économies, a dit l'orateur:

« Vous prononcez bien souvent ce mot; mais vous ne mettez pas la chose en pratique; chaque jour, vous augmentez les dépenses.

« Vous réduisez le budget des cultes, vous supprimez les bourses des séminaires, vous diminuez le traitement des évêques, vous enlevez au cardinal-archevêque de Paris quelques milliers de francs, dont il faisait un si bon usage. (Très-bien! très-bien! à droite.)

« Ne vous arrêtez pas là, entrez complètement dans la voie des économies, et, pour cela, adressez-vous à tous, à nous-mêmes, aux ministres, aux hauts fonctionnaires, et comme l'exemple doit venir de haut, rédui-

sez le traitement du premier magistrat de la République. (Exclamations à gauche.) »

L'orateur cite les trois chapitres relatifs aux gages présidentiels:

« Le chapitre XXXV (Traitement du Président de la République: 600,000 fr.), le chapitre XXXVI (Frais de maison du Président: 300,000 fr.), le chapitre XXXVII (Frais de voyage, de déplacement et de représentation du Président: 300,000 fr.) Je laisserai de côté les deux premiers; la somme qui y est inscrite n'est pas trop forte pour un Président de République, pour le représentant d'une grande nation, pour un grand magistrat qui doit recevoir beaucoup, tenir table ouverte, avoir sa loge dans tous les théâtres, payer l'entretien de châteaux et un nombreux service. (Mouvements divers.)

« Tout le monde sait d'ailleurs que, lorsque M. le maréchal de Mac-Mahon est sorti de l'Elysée, il s'est retiré plus pauvre que quand il y était entré. (Très-bien! très-bien! à droite.)

« Mais pourquoi ajouter à ces 900,000 francs, qui constituent une fortune de très-grand seigneur, 300,000 fr. pour frais de déplacement? »

« Les présidents de République voyagent peu ou point, et il est d'usage, quand ils se déplacent, que les Compagnies mettent à leur disposition un train spécial qu'ils acceptent; il n'y a donc pas de dépenses de ce chef, et on ne peut assimiler les présidents de République aux princes qui voyagent avec leur maison civile et militaire, avec leurs chevaux, et répandent des largesses sur leur cassette particulière. (Exclamations à gauche.)

« Du moment où il n'y a pas de déplacement, il ne doit pas y avoir de frais de voyage. Voilà pourquoi je propose à la Chambre de supprimer ces 300,000 francs. Cette économie permettrait à M. le ministre des finances de combler un peu le déficit de son budget. (Très-bien! très-bien! à droite. — Bruit à gauche.) »

Inutile d'ajouter que la motion du prince

de Léon n'a eu aucun succès; mais elle a été faite tout de même et fort bien faite.

Chronique générale.

LE RAPPORT DE M. LÉON RENAULT.

Nous ne connaissons pas un document plus attristant que le rapport de M. Léon Renault sur le Tonkin.

Malgré la modération calculée du rapporteur, qui n'est pas dépourvu d'une certaine complaisance pour un gouvernement en détresse, les fautes de l'administration républicaine y ressortent de manière à éclairer les aveugles les plus entêtés.

Qu'a été la diplomatie de MM. Challemel-Lacour et Ferry?

Elle a été une série de tâtonnements inexplicables pour des hommes d'Etat, d'imprudences que rien n'excuse, d'imprévoyances qui étonnent.

Et encore, si le gouvernement avait été sincère! On dirait que M. Ferry et ses collègues ont été des imbéciles de bonne volonté, et il n'y aurait qu'à les renvoyer à des études qu'ils ont grand besoin de faire.

Mais il y a dans la conduite de ces hommes une duplicité, une mauvaise foi qui fait peine à voir.

M. Ferry, le jour où il déposait la seconde demande de crédits, n'avait-il pas osé dire que les crédits précédents n'étaient pas encore épuisés!

Or le même Ferry a dû avouer devant la commission, non-seulement que ces premiers crédits étaient épuisés, mais encore qu'on les avait dépassés. S'il restait de l'argent, c'est qu'on n'avait pas encore payé les dépenses faites. M. Ferry avait joué sur les mots.

Et, depuis six mois, ce ministre sans conscience joue sur la vie de nos soldats, et le rapporteur ne peut pas s'empêcher de l'accuser de n'avoir pas dit, dès le début de l'expédition, qu'il fallait faire tout de suite un grand effort.

47 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR EDOUARD DIDIER.

XVI

VENGEANCE CHAYENNE.

L'hiver — un long et rude hiver — s'était passé d'une façon désespérément triste pour mistress Mac Dowel, seule avec quelques domestiques et Harriett, sa dame de compagnie, dans la sombre résidence de Blackwater-Park.

On se le rappelle, par suite du mauvais état des routes et de l'impossibilité d'entreprendre un aussi long voyage que celui des Montagnes-Rocheuses à la plantation de M. Mac Dowel, presque à l'autre extrémité de la Louisiane, il avait été convenu que les dames demeureraient à Blackwater-Park jusqu'au retour du printemps.

Cette époque, si longtemps et si impatiemment attendue, arriva enfin pour les exilées, et mistress Mac Dowel ordonna à Harriett de mettre tout en ordre et de faire ses préparatifs de départ. Mais l'Indienne paraissait beaucoup moins empressée que Sarah Mac Dowel. Chaque jour elle inventait un prétexte pour obtenir un nouveau délai et re-

tarder d'une semaine ou deux ce départ si vivement désiré par sa maîtresse.

Cette résistance déguisée à ses volontés avait fini par irriter l'impérieuse mistress Mac Dowel; et un soir, après le dîner pris en commun, comme d'habitude, une explication assez vive avait eu lieu entre la maîtresse et la servante.

Harriett n'avait d'autre raison d'ajourner ce départ que l'attente du retour de l'Indien comanche qu'elle avait envoyé; mais comme le plan qu'elle avait conçu était tout au moins très-hasardeux, comme Harriett craignait qu'elle n'échouât, elle voulait continuer de garder vis-à-vis de sa maîtresse le silence qu'elle avait observé jusque-là. Ne sachant plus quel motif plausible donner à un nouvel ajournement, elle avait promis que tout serait prêt pour le départ avant la fin de la semaine, et mistress Mac Dowel s'était retirée dans son appartement sur cette assurance formelle donnée par sa servante.

Demeurée seule dans le grand salon que nous connaissons, l'Indienne s'y promena longtemps en long et en large, sans se préoccuper des heures que la vieille horloge de la forteresse avait déjà sonnées plusieurs fois lentement dans le silence de la nuit. Harriett semblait en proie à une vive agitation. Par instants, elle s'arrêtait, se croissait brusquement les bras sur la poitrine, et ses lèvres frémissantes laissaient échapper des phrases hachées, entre-

coupées d'exclamations sourdes et de cris de colère étouffés.

— Que fait-il? se disait-elle. A-t-il échoué dans son entreprise? Sans doute, puisque je ne l'ai pas revu. Il n'aura pas suivi mes recommandations. Il aura voulu lutter à armes courtoises — le niais! — et aborder l'ennemi en face. Il sera tombé sous les coups de ce Français. S'il avait pu réussir d'abord et se faire tuer ensuite, tout serait pour le mieux. Oui, mais je n'ose pas espérer un succès aussi complet. Il se pourrait pourtant...

Harriett s'étant tout à coup retournée avec cette brusquerie de mouvements qui lui était habituelle, aperçut la portière du salon, qui donnait sur le vestibule, soulevée par un domestique nègre qu'elle avait mis dans sa confiance. Un instant après, le nègre introduisait celui qu'elle attendait avec une si anxieuse impatience.

Le Comanche s'avança jusqu'au milieu du salon, et là il attendit, debout, dans sa pose étudiée et son costume théâtral de chef de sa nation, qu'Harriett l'interrogeât. Celle-ci était accourue vers lui en poussant une joyeuse exclamation.

— Ah! te voilà, lui dit-elle; enfin, te voilà!

Puis reprenant aussitôt ce visage impassible dont les Indiens se font un masque pour déguiser leur pensée, elle ajouta d'un ton presque indifférent:

— Mon frère a bien tardé.

— L'entreprise était malaisée, ma sœur ne l'i-

gnere pas, répondit le Comanche.

— Tu as réussi?

— Puisque je suis revenu, répondit laconiquement le jeune homme.

— Voilà une réponse digne d'un chef de tribu! reprit Harriett en comprimant sa joie. Maintenant j'aurai plaisir à t'entendre raconter ton expédition.

Un nuage passa sur les beaux traits de l'Indien.

— J'aurais préféré, dit-il d'un ton d'amère tristesse, rencontrer le jeune chef des Visages pâles sur le sentier de la guerre. Les Comanches sont braves et se tiennent debout et le front découvert devant leurs ennemis. Mais le Visage pâle avait exterminé tous les miens.

— Et pour arriver jusqu'au jeune chef, mon frère a usé de ruse, ainsi que je lui avais recommandé de le faire! dit Harriett d'une voix insidieuse.

Le Comanche eut un sanglot dans la gorge.

— Oui, dit-il.

— Et mon frère a pu s'emparer de la bague d'opale que le jeune chef portait au doigt.

— Oui.

— Où est-elle?

— Ma sœur ne se souvient-elle donc pas qu'elle m'avait recommandé de porter la bague loin, bien loin, dans les rangs de l'armée sécessionniste, à la jeune dame au visage pâle.

— Sans doute.

— C'est fait.

C'est la politique Ferry qui a compromis une expédition déjà scabreuse, et l'a rendue plus difficile et plus chère.

On a conduit cette grave et dangereuse affaire comme une simple opération électorale.

Quoi qu'il en soit de la suite à donner à cette guerre si mal menée, nous le demandons, est-il possible de laisser plus longtemps le gouvernement entre de pareilles mains ?

D'après les renseignements donnés par des membres de la minorité de la commission du Tonkin, il y aurait, dans les pièces diplomatiques qui ont été mises sous leurs yeux, dit le *National*, la preuve que M. Challemel-Lacour a eu tort de rappeler M. Bourée et de rompre les négociations entreprises par cet ambassadeur, sans envoyer préalablement au Tonkin les forces nécessaires pour combattre les Chinois, dont la présence au Tonkin était signalée par les dépêches de M. Bourée.

Il résulte de certains renseignements que les Chinois n'auraient abandonné Song-Tai et Bac-Ninh que par feinte et qu'ils cherchent à prendre les troupes françaises par un mouvement tournant.

En conséquence, l'amiral Courbet n'avancerait que lentement et avec les plus grandes précautions.

Nous croyons être en mesure d'annoncer que de nouveaux renforts militaires vont être expédiés au premier jour à l'amiral Courbet.

Nous apprenons notamment que le ministre de la marine vient de donner l'ordre au préfet maritime de Toulon de tenir prêts à prendre la mer à destination du Tonkin les cinq canonnières : *l'Etendard*, *la Décidée*, *l'Hyène*, *le Chacal*, *le Jaguar*, *le Tromblon*.

Une démonstration maritime internationale. — Le correspondant du *Temps* à Londres dit que des ouvertures ont été faites par le cabinet de Berlin simultanément à toutes les grandes puissances : Angleterre, France et Russie qui, comme l'Allemagne elle-même, ont des intérêts en Chine.

Le but de cette communication était d'obtenir la réunion, dans la rivière de Canton, de canonnières des diverses puissances, sans un commandement unique, pour protéger les nationaux.

Arrêtons-nous un instant à regarder le portrait des députés républicains tracé par un frère et ami :

« Il y a plus de dix ans, écrit la *Vérité*, que nous avons appelé les opportunistes les maquignons de la politique. L'événement n'a que trop justifié cette appellation. Le pouvoir a été pour eux une curée. Arrivés sans chaussettes et sans souliers dans les ministères, ils en sont sortis avec des plisses de fourrure et des car-

rosses à deux chevaux. Toutes les anciennes places créées par l'Empire et les innombrables sinécures créées par eux, ne suffisent pas à leur appétit; ils ont fait commerce de leur influence, de leur prose, de leur parole et de leurs votes. Ils ont élevé le CHANTAGE à la hauteur d'une institution.

Il n'est pas un financier qui ne sache combien se cote à la Bourse parlementaire la colère, la neutralité ou le dévouement au choix des députés opportunistes. On a vu les plus huppés d'entre eux, les amis, les confidentiels, les inspirateurs de défunt le grand homme — encore un puritain celui-là ! — aller chercher dans les maisons centrales des financiers marqués au bon coin qui puissent leur servir de guides sur le chemin de la fortune et de professeurs dans l'art d'escroquer les gens. Ils se sont faits les complices et les associés des escarpes de plus basse volée. Leurs noms ont traîné dans LES PLUS SALES AFFAIRES FINANCIÈRES. Ils sont descendus jusqu'à FONDRE DES TRIPOTS. Ceux d'entre eux qui ont le plus de mœurs, voulant se marier, ont ramassé pour les conduire dans les ministères de vieilles filles publiques ayant rôti le balai dans toutes les alcôves de l'Empire. »

Voilà quelles gens nous gouvernent ! La fin de l'opportunisme serait pour la plupart la fin de la curée; cela explique pourquoi M. Ferry est maintenu malgré toutes ses fautes, malgré les périls qu'il fait courir à la sécurité nationale.

A QUI LES CLOCHES ?

Dans certaines communes, c'est la suppression totale de tout son de cloche que révent les maires radicaux ou francs-maçons. Pour eux, il n'y a qu'une seule cloche républicaine, c'est celle du V. F. Brisson. Hors de la sienne, toutes les autres cloches sont cléricales et antirépublicaines. Ils savent, ces maires, que, pendrait-on à la cloche du clocher un quarteron des plus purs libres-penseurs de l'arrondissement, si la cloche sonne, tout le village courra à l'église ou chez le curé, et foule de vieilles gens réciteront des prières. A personne, quand retentira la cloche, l'idée ne viendra d'aller rendre hommage au maire ou de crier : Vive M. Grévy ! Donc, n'en faut plus.

Mais l'ennui, c'est que cultivateurs, vigneron ou bergers tiennent à leur clocher. Leur curé a trouvé moyen de les faire servir à leurs travaux, de les mêler si bien à leur existence, à leurs coutumes, tout en conservant aux sonneries leur rôle principal d'appel à la prière, que le paysan ne veut pas qu'on supprime les cloches.

Ainsi dans beaucoup de provinces, en Bourgogne entre autres, la façon dont l'ange lus du matin est sonné annonce aux travailleurs des champs si la journée s'annonce belle ou s'il pleut. Pour le beau temps, l'ange lus est sonné par la grosse cloche. Vignerons ou labourers se disent : « Allons, debout, vite, dépêchons, puisqu'il fait beau temps. » Quand il pleut, c'est le timbre mai-

gnélement impressionné le Comanche éveillé en elle-même l'ombre d'un remords, Harriett se dirigea vers la porte du salon.

Mais le jeune chef, revenu à lui-même, s'était placé entre Harriett et la porte.

— Un instant, dit-il, tout n'est pas fini. Ma sœur et moi nous avons un compte à régler ensemble.

— Comment ?

— J'ai fidèlement rempli les engagements que dans une heure de folie j'avais contractés avec toi. A ton tour de tenir la parole que tu m'as donnée.

— Ma parole !

— Ne m'as-tu pas promis, volontairement promis, que si je réussissais dans l'entreprise hasardeuse que tu m'avais confiée, que si j'exécutais fidèlement tes ordres — car c'est ainsi que tu parlais, tout à l'heure encore — tu deviendrais la femme du chef de la nation comanche.

— Sans doute, mais...

— Pour l'obéir, j'ai commis, oui, il y a là une voix qui me dit que j'ai commis une lâche et vilaine action, une action qui pésera sur toute ma vie. Peu importe, je l'ai fait. Je ne te demande en retour que de tenir la parole librement donnée.

— Cette parole, en doutes-tu ?

— Non, pas moi, mais d'autres pourraient en douter.

— Quels autres ?

— Peu importe.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

gre de la petite cloche qui retentit. « Pas besoin de nous lever si tôt, pensent labourers ou vigneron; puisqu'il pleut, nous n'avons rien à faire dehors; dormons encore un somme. »

De même quand le glas se fait entendre, on sait qui expire : homme ou femme, selon que les premiers coups sont frappés par la grosse ou par la petite cloche.

REVUE FINANCIÈRE.

La crise que l'on pressentait depuis des mois et qui avait été précédée d'une longue période de faiblesse et de baisse lente, vient de se déclarer; nos rentes jusqu'alors assez soutenues, ont tout à coup réagi violemment de 1 fr. 20 ou 25 centimes en deux séances. L'approche de la réponse des primes et de la liquidation a motivé une reprise; le découvert à combler est le grand mot de ce revirement qui ne peut durer au-delà de la période de liquidation. Nous croyons donc opportun de vendre en ce moment, car bientôt les cours faibliront de nouveau.

Les valeurs ont eu moins à souffrir que nos fonds d'Etat sur lesquels l'attention était concentrée, mais leur baisse entraînera fatalement celle du reste du marché. En effet, même en dehors de cette considération de solidarité, les valeurs n'ont-elles pas de bonnes raisons pour baisser? Passons chaque groupe en revue et nous verrons qu'il n'y a d'espérance à fonder sur la reprise d'aucun d'eux. Les établissements de crédit, nous l'avons dit ici bien des fois, sont encore cotés trop cher; la différence de leurs bénéfices en défaveur de l'exercice courant est trop considérable pour leur permettre de distribuer des dividendes aussi élevés qu'autrefois. Le Suez est très-faible: on avait compté sur le voyage de M. de Lesseps, pour jeter une nouvelle lumière sur la question du second canal: point du tout; M. de Lesseps et ses hôtes ont échangé des propos aimables, mais aucun des problèmes à résoudre n'a été sérieusement mis en jeu; aucune décision n'a été prise, et la question reste toujours au même point. Las d'attendre et désespérant du salut, les porteurs du Suez ont vendu avec acharnement et seul le découvert qui existe sur cette valeur a provoqué la reprise de la dernière séance.

Les chemins français ont aussi une diminution notable dans leurs recettes et le Lyon particulièrement: la diminution constatée par cette Compagnie se chiffre par 4 millions depuis le commencement de l'exercice.

Signalons, à ce propos, les bruits de baisse qui circulent autour de cette valeur. Des groupes bien informés parlent d'un dividende de 50 fr. pour l'exercice courant, au lieu de grosses répartitions de 65, 70 et 75 fr. des précédentes années. Nous conseillons donc à nos lecteurs de prendre leurs mesures. Puisque nous parlons de valeurs susceptibles de baisse, rappelons encore que l'Extérieure Espagnole est à des prix trop élevés: aux premiers jours de détente, ce fonds sera vraisemblablement entraîné et ceux qui n'auront pas suivi nos conseils auront lieu de s'en repentir.

Pendant cette huitaine, le 3 0/0 a varié de 77.925 à 76.925 pour reprendre à 77.25 et 77.525; l'Amortissable, de 79.05 à 78 pour s'avancer à 78.225 et terminer à 78.45; le 4 1/2 0/0 1883, de 107.075 à 106.625, 106.10, 105.67, puis il reprend à 106.225 et en clôture à 106.375.

La Banque de France est à 5.350. La Banque de Paris à 820. La Banque Ottomane à 657.50.

Le Crédit Foncier est très-demandé à 1.200 et 1.210. Du reste, son émission d'obligations foncières a obtenu le plus grand succès; 600,000 titres étaient offerts: 900,000 libérées et 450,000 non libérées ont été demandés. Hier, sur le marché libre, ces titres étaient recherchés à 4 fr. au-dessus de leur prix d'émission soit à 334 fr.

Le Suez clôture à 2.142.50, après avoir assez vivement reculé au-dessous de 2.100. — 90.95 l'Italien 5 0/0; — 323.75 l'Unifiée d'Egypte; — 9.50 le Turc 5 0/0.

Nous le répétons, la liquidation et le découvert ont seuls fait cette reprise.

La baisse ne tardera pas à reprendre le dessus et la prudence la plus grande reste à l'ordre du jour.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Par décret du Président de la République, M. Renou (François-Armand), ancien notaire à Neuillé, conseiller municipal, a été nommé suppléant du juge de paix du canton nord-est de Saumur, en remplacement de M. Le Blaye, qui a été nommé juge de paix de ce canton.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Nous lisons dans *Angers-Revue* :

« L'Association artistique prépare en ce moment en l'honneur de C. Saint-Saëns un festival monstre qui ne durera pas moins de deux jours. Le *Deluge* et d'importants extraits d'*Henri VIII* figureront au programme. Le maître dirigera l'exécution de ses œuvres et jouera en outre le concerto de Schumann avec la prodigieuse virtuosité qu'on lui connaît. Cet important événement artistique soulèvera, j'espère, l'enthousiasme de nos placides populations de l'Ouest. »

Ce festival extraordinaire aura lieu, très-probablement, les dimanche 16 et lundi 17 décembre courant.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* d'Angers :

« La faculté des lettres, qui avait obtenu de très-grands succès aux dernières sessions d'exams, vient d'en obtenir de nouveaux devant différentes facultés de l'Etat.

Sept de ses élèves ont été reçus pendant ce mois-ci : M. de Bussy, Plista et Bronne, admis premier, deuxième et troisième à Bordeaux sur dix-sept candidats, dont quatre admis; M. Tournier, reçu deuxième, et Bouchet, reçu troisième à Rennes sur treize candidats, dont sept admis; M. Adnereau, reçu troisième à Clermont sur dix-sept candidats, dont quatre admis; M. Adam, reçu cinquième en Sorbonne sur soixante-dix candidats, dont seize admis. Ces succès, qui portent à seize le nombre des licenciés reçus depuis un an et à soixante-sept celui des licenciés reçus depuis la fondation de l'Œuvre, sont le meilleur encouragement pour les catholiques qui s'intéressent à l'avenir de l'enseignement libre.

Plusieurs autres étudiants viennent de subir aussi avec succès les exams du baccalauréat en théologie. Ce sont : MM. les abbés Rochepault et Moreau, du diocèse d'Angers, et M. l'abbé Lamouroux, du diocèse de Nantes. »

L'INSPECTION DES PHARMACIES.

On sait que, tous les ans, l'Administration fait procéder à une inspection des pharmacies, drogueries et épiceries où sont débitées des substances considérées comme drogues médicinales; cette formalité a été prescrite par l'édit du 10 février 1780, confirmé par la loi de germinal an XI.

Il est payé aux inspecteurs, pour frais de visite, 6 francs par chaque pharmacie visitée et 4 francs par chaque épicière ou droguerie.

On rapporte que le mode d'inspection va être modifié. Tel qu'il est, il coûte trop cher sans offrir plus de garanties. C'est, en effet, une commission de médecins et de pharmaciens qui fait la visite, alors qu'un seul commissaire par circonscription serait suffisant.

Le ministre du commerce, de qui relève ce service, se propose de rendre cette formalité moins compliquée et moins onéreuse pour le budget.

Par décret du Président de la République, la commune de la Boissière-Saint-Florent, canton de Montreault, arrondissement de Cholet, portera à l'avenir le nom de la *Boissière-sur-Èvre*.

TOURS.

Samedi dernier, vers midi et demi, le corps de M^{re} Collet a été exposé dans une salle basse de l'archevêché, transformée pour la circonstance en chapelle ardente.

Depuis ce temps, une nombreuse foule n'a cessé de venir contempler une dernière fois Sa Grandeur. Dans la journée de dimanche surtout, l'affluence des visiteurs a été grande. La cour de l'archevêché n'a pas dépeuplé. La plupart des fidèles, vu la petitesse du lieu où repose le corps de Monseigneur, ont dû attendre plus d'une heure avant de pouvoir entrer dans la chapelle ardente, faire le tour du catafalque, et sortir par la même porte. On porte à 20,000 le nombre des personnes qui se sont présentées depuis samedi. (J. d'Indre-et-Loire.)

Un grave accident est arrivé samedi dernier sur le Champ-de-Mars, à Tours.

Vers midi, un peloton de dragons s'exerçait sur cette place aux manœuvres dangereuses de la charge à fond. Au milieu, était posté un cavalier servant de point de mire, tandis que les autres, à droite et à gauche, s'élançaient des deux extrémités sur ce point.

Plusieurs charges avaient déjà été exécutées, lorsque un dragon, emporté par son cheval et dépassant tous ses camarades, ne put faire détourner à temps l'animal et vint fondre à bride abattue sur le cavalier servant d'objectif. Le choc fut terrible; cavalier et montures furent renversés. Le premier dragon, lancé en arrière à plus de dix pas, tomba sur les genoux sans vie et sans

mouvement. Le second resta engagé sous son cheval.

Aussitôt, l'officier commandant le peloton accourut au secours de ces deux malheureux. Celui qui avait reçu le choc fut dégrégé, et à l'aide de deux de ses camarades put regagner la caserne. Quant à l'autre, quatre hommes furent commandés pour l'emporter à l'hôpital.

Hier lundi, l'état de ce dernier, dit-on, était encore très-grave. (Id.)

On lit dans l'Indépendant de Tours :

« Tous les enfants au-dessus de 6 ans, d'après la nouvelle loi, doivent aller à l'école. Chaque absence non motivée est inscrite sur un livre d'appel tenu par l'instituteur et remis à M. le maire.

« Nous ne surprendrons personne en disant que cette loi bête et stupide n'est pas toujours observée.

« Dans beaucoup de communes, l'instituteur ferme les yeux et le tout n'en va pas plus mal.

« M. Coursière n'est pas de cet avis, et c'est pourquoi, lundi dernier, trente ou quarante pères ou mères de famille étaient mandés à la mairie pour s'expliquer sur les absences non motivées de leurs enfants.

« Devant M. Coursière, chaque individu se présenta et fit valoir ses raisons.

« Tout ne fut pas rose pour le premier adjoint de la ville de Tours; il en entendit de belles sur la loi du 28 mars: notre glorieux gouvernement ne fut point épargné ni M. Coursière non plus.

« Exemple: Une brave revendeuse des Halles, dit-on, mais nous nous refusons à le croire, se rappelant du mot de Cambronne, l'aurait décoché à la tête de notre premier adjoint qui ne put retenir sa colère.

« Un couvreur, impatienté des questions et des menaces de M. Coursière, aurait répondu :

« — Eh bien ! Monsieur, si vous me mettez à l'amende, cet argent servira pour payer le loyer de certains conseillers municipaux.

« — Donnez-moi du pain, s'écria une pauvre malheureuse femme, j'ai besoin de mon fils et je le garde.

« — Pourquoi, Monsieur Coursière, dit-elle, une autre malheureuse mère, me questionnez-vous sur les absences de mon fils à l'école communale ? Ai-je besoin de dire devant les quarante personnes qui m'entourent que mon fils, atteint d'une maladie incurable, ne peut fréquenter les écoles ?

« Nous pourrions multiplier les exemples, mais les trois ou quatre que nous venons de rappeler suffisent amplement à démontrer que cette loi absurde est un sujet de mécontentement pour les parents et un ennui pour ceux qui, comme M. Coursière, veulent à tout prix chicaner sur une pointe d'aiguille. »

FRATERNITÉ RÉPUBLICAINE.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« Ces jours derniers, une pauvre femme vint trouver M. le maire de Tours, sollicitant quelques secours du Bureau de bienfaisance. La laconique réponse du premier magistrat républicain de notre ville mérita d'être citée :

« — Allez quêter chez votre curé, dit-il.

« — Les curés ne peuvent plus rien nous donner, puisque vous leur ôtez tout !

« — Ils en ont encore bien de trop !

« — Enfin, Monsieur le maire, j'ai faim !

« — Que feriez-vous si, comme moi, vous n'aviez rien à manger ?

« — Je ferais comme vous, je m'en passerais !

« Sans doute, M. Charpentier digérait un copieux déjeuner. Comment imaginer, quand on est si bien nourri, que les autres puissent avoir faim ! »

VARADES. — Le sieur Pierre Buret, meunier à Varades (arrondissement d'Ancenis), a été broyé par son moulin. Sa femme, voyant le moulin tourner à toute vitesse, appela son mari pour le lui faire observer afin d'en modifier la vitesse; mais, n'obtenant pas de réponse, elle se rendit au moulin où un affreux spectacle s'offrit à sa vue. Le malheureux meunier, pris par l'arbre de transmission, tournait avec une rapidité vertigineuse; le corps avait été coupé en deux et les deux jambes étaient à terre. Elle arrêta le moulin et appela à son aide.

Des voisins accoururent et les restes de cet infortuné furent transportés à son domicile. (L'Anjou.)

NIORT.

Mercredi, à onze heures du matin, une scène qui a failli devenir tragique a mis en émoi toute la rue Brisson, la place des Halles, partie de la rue Basse, etc... La lune de miel d'un jeune ménage, qui compte à peine une quinzaine de jours d'existence, s'est tout à coup transformée en lune rousse.

Le mari, un pistolet à la main, ne voulait rien moins que, selon l'énergique expression, « faire sauter le caisson » de sa jeune femme. Heureusement que quelques-uns des assistants ont pu lui saisir le bras à temps et lui enlever l'arme fatale.

Le dénouement a eu lieu au bureau de police, mais le rapprochement des époux ne semble pas prêt de s'effectuer.

SOINS D'ENTRETIEN DES PRAIRIES.

C'est à cette époque de l'année que les prairies entourées d'arbres sont souvent envahies par les feuilles. Ces feuilles, en séjournant sur le gazon, nuisent sensiblement l'année suivante à la végétation de l'herbe, car les pluies les collent sur les plantes, ce qui arrête leur développement; de plus, en se décomposant, elles produisent, dit M. Heuzé, un terrain acide plus ou moins abondant qui empêche plutôt qu'il ne favorise la croissance des légumineuses. C'est en temps sec qu'on doit ramasser au râteau ces feuilles qui sont ensuite utilisées comme litière ou dans la confection des composts, où elles sont mises en tas réguliers les long des haies pour être enlevées plus tard. Toutefois il faut éviter de les transporter par des temps de gelée si elles doivent suppléer à la paille dans les vacheries ou les bergeries.

Les feuilles d'arbres les plus nuisibles aux plantes des prairies sont celles du chêne, du peuplier, du châtaignier, du hêtre et du noisetier; celles du bouleau, de l'acacia et du saule sont trop étroites pour couvrir le gazon et nuire très-sensiblement à la croissance des plantes; si beaucoup de prairies, situées dans les vallées et entourées de peupliers, ne fournissent pas chaque année du foin en quantité satisfaisante, cela tient souvent à ce que les feuilles des arbres qui les entourent restent presque toujours sur le gazon.

Dans la région de l'Ouest, après avoir ramassé les feuilles des arbres avec le râteau, on balaie souvent les prairies en février avec un balai formé de pousses de houx. Ce balayage a aussi pour avantage de détacher la mousse qui se développe sur le gazon à l'ombre des haies vives.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

AVIS

Un concours pour l'admission au surnumérariat dans l'administration des Contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département, le 15 janvier 1884.

Pour renseignements et pièces à fournir, s'adresser dans les bureaux de la Direction, à Angers, rue Volney, n° 9, ou dans ceux de la Sous-Direction, à Saumur, rue de Poitiers, n° 42, avant le 20 décembre, jour de la clôture des listes.

Variétés.

LA MORT DU SALTIMBANQUE

Au moment où vient de s'ouvrir à Saumur la foire d'hiver, faisant suite à celle de la Saint-Martin à Angers, la nouvelle qu'on va lire, de M. Maxime Juillet, collaborateur de l'Anjou, a un caractère tout particulier d'actualité; et le drame qui en fait le sujet, offre un intérêt d'autant plus poignant que M. Juillet en tient le récit de la bouche même d'un des artistes forains qui ont dressé leur tente le mois dernier sur le Champ-de-Mars, à Angers. C'est donc une histoire vraie.

I

LA FOIRE

A l'occasion de la foire de la Saint-Martin, un grand nombre de baraques s'étaient élevées comme par enchantement sur la place du Champ-de-Mars. Il y avait des tirs à la carabine et au pistolet, des jeux de roulette, des vues de Jérusalem, des manè-

ges de chevaux de bois et de vélocipèdes, des marchands de sucre d'orge, de caramels et de pains d'épice, voire même un cirque dont les artistes avaient fait, le jour de leur arrivée, une cavalcade triomphale à travers les rues de la ville, pour la plus grande joie des enfants et des nourrices. A la suite de la cavalcade, — où figuraient des guerriers du moyen-âge et un char traîné par un attelage de vingt-deux chevaux caracolant, — venait le *great attraction*, un éléphant aux défenses superbes, à la trompe dressée en pavillon de cor de chasse, monté par un cornac déguisé en mandarin de première classe.

**

Pendant le jour, un calme relatif régnait sur la place. Quelques rares flâneurs circulaient à travers les boutiques et les tentes, jetant çà et là un furtif coup d'œil, entrant parfois dans un tir pour « faire un carton » ou casser des œufs. Au fond des « maisons roulantes », les artistes ambulants prenaient leur maigre pitance. Quelques-uns portaient encore leur costume de représentation, des loques de soie ou de velours fanés, où pétillait lamentablement l'or des paillettes et des galons usés par le temps, noircis par la fumée des lampions. Leurs haridelles efflanquées brodaient, sur la butte voisine, l'herbe clairsemée. Tableau morne, attristant, mais pittoresque à tenter le pinceau de Calot, — le peintre des gueux !...

Aux premières étoiles, la scène changeait. Des lumières éclataient de tous côtés, piquant l'ombre. En même temps s'éveillaient les orchestres forains, les orgues à vapeur, les fanfares cuivrées sur les tréteaux, à la porte des baraques, le roulement des tambours, traversé par les appels stridents des pères en costume de Jocrisse, les rires bruyants des badauds attroupés, la rumeur croissante et capiteuse d'une foule qui se rue au plaisir.

**

Après le cirque, la baraque la plus en vogue était sans contredit celle du lutteur Williams. Une simple toile, tendue sur quatre piquets, avec, à l'entrée, une estrade et un escalier de bois blanc. Sur l'estrade, deux jeunes garçons en maillot rose, l'un s'époumonant à souffler dans un cornet à pistons, l'autre frappant une grosse caisse et faisant sonner des cymbales. Les curieux affluaient. Beaucoup de militaires et d'hommes du peuple. Des grisettes sortant de l'atelier. Quelques gommeux aussi, attirés par l'étrangement du spectacle, et qui ne craignaient pas d'affronter l'odeur d'huile rance des quinquets fumeux et de coudoyer, en veston de fine laine, le bourgeron de coutil de l'ouvrier.

A la porte, un pâtre travesti en Bas-Breton, de longs cheveux filasse s'échappant à flots de son chapeau à larges bords, faisait un boniment. Dans un style d'une éloquence verbeuse, il commentait l'immense pancarte accrochée de chaque côté de l'estrade, où flamboyait, en lettres de vermillon sur fond noir, cette réclame alléchante, d'une orthographe plus que hardie :

ENTRAI VOIR

SIR WILLIAMS, ATLÈTE
LE TOMBEUR DES TOMBEURS !

**

Et la foule entrant, se massait avec peine sur les banquettes étroites, tandis qu'au dehors résonnait la voix tonitruante du pâtre : « Entrez, Messieurs et Mesdames, entrez voir le Tombeur des Tombeurs ! Spectacle unique, seul au monde de son espèce, qui a fait les délices de S. M. la Reine du Brésil, S. M. l'Empereur d'Autriche et de bien d'autres têtes couronnées dont auxquelles il serait trop long de les énumérer ici. A preuve que sir Williams il a une malle pleine de décorations multiples et innombrables que lui a valu l'incontestable mérite de son biceps. Une jolie quincaillerie, croyez-moi !... Chacun quiconque auquel il plaira de se mesurer contre sir Williams, une somme de 400 francs sera délivrée sur-le-champ, *illico, presto, subito, subitissimo*, à la personne qui tombera le Tombeur des Tombeurs !... Dans toutes les autres villes de France, l'entrée était de un franc, vingt sous ! Mais en considération de l'accueil si bienveillant qui nous a été fait par l'estimable population de cette belle cité, nous abaissons nos prix. L'entrée ne sera pas de un franc, pas même de quinze sous, pas même de dix sous. Non, Messieurs et Mesdames, elle ne coûtera que cinq sous, vingt-cinq centimes ! Messieurs les militaires ne paieront que demi-place... »

Qu'on se le dise !... En avant la musique !
Et zim, boum, boum ! Tarata, ratatata !...
(A suivre.) MAXIME JUILLET.

Faits divers.

ASSASSINAT D'UN GARDIEN DU CRÉDIT LYONNAIS A MARSILLE.

Un crime horrible, qui cause dans la ville une profonde émotion, a été commis samedi.

Un employé du Crédit Lyonnais, nommé Michel Père, attaché depuis longtemps à cet établissement, était, samedi matin, chargé d'encaisser environ cent mille francs. A l'heure où les employés de recette rentrent ordinairement, Père n'ayant pas reparu, on a conçu quelques craintes. La police, avertie, s'est livrée à de minutieuses recherches, et le soir, vers sept heures, elle découvrait le cadavre du malheureux employé dans un appartement meublé, au premier étage d'une maison de la rue Paradis, loué depuis la veille par un individu disant se nommer Blanc, négociant dans les environs.

Avant de l'étouffer sous des matelas, l'assassin a poignardé et tenté d'étouffer sa victime, puis il s'est emparé de la sacoche, contenant 26,000 fr.

Père, qui était âgé de trente-trois ans, d'une constitution chétive, laisse une veuve enceinte et un enfant.

Le parquet et le juge d'instruction ont fait une enquête sur le lieu du crime, qui a dû être commis vers midi.

Une foule immense stationnait dans la rue.

Le coupable est activement recherché.

**

Vingt-trois enfants. — M. et M^{me} S..., demeurant rue Maison-Dieu, 8, à Paris, viennent de célébrer le soixantième anniversaire de leur mariage.

De nombreux amis sont venus féliciter les deux vieillards.

M. et M^{me} S... ont eu vingt-trois enfants.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 2 décembre 1883.

Versements de 78 déposants (15 nouveaux), 18,150 fr. » »
Remboursements, 26,228 fr. 45 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Amillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 140: Nos maires. Lâcheté ! mensonge ! bêtise ! infamie ! Finances. Les Lycées de filles. Le Maire de Rouen à l'école normale de jeunes filles. Petite chronique municipale. Le bouffon Ferry. Correspondance. Les commandements de Ferry (poésie).

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 30 novembre :

TEXTE. — L'Orgueil d'une mère, par M. J. Girardin. — Guillaume Budé, par M. B. Hauréau, de l'Institut. — Se souvenir, par M. E. Noël. — Les Aventures de M. Lambkin. — L'Ours de neige, par M^{me} J. Colomb. — Elne (Pyrénées-Orientales). — Acclimatation, par M. A. de Quatrefages, de l'Institut. — Lettre inédite de Jean Reynaud. — Un Marchand de vin du dix-septième siècle.

GRAVURES. — Orgueil maternel, composition et dessin de Giacomelli. — Guillaume Budé, fondateur du Collège de France, statue par Maximilien Bourgeois. — Fin de M. Lambkin, par G. Croikshank (4 fig.). — Cloître d'Elne: Chapiteaux. — Le Marchand de vin du dix-septième siècle, d'après Lagniet.

BIBLIOGRAPHIE

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.

Editeur: Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.
Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

LES ALMANACHS POUR 1884.

L'Almanach est le livre de tous; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée; l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir, pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étranges.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger; car les ennemis de l'Église se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les *Almanachs du Laboureur, de l'Atelier, du Soldat, du Marin et du Coin du feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires et le bien se ferait sur vaste échelle.

Ces Almanachs se vendent à Paris, 6, rue Furstemberg.
L'ATELIER, LE LABOUREUR, LE SOLDAT, LE

MARIN: 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste. — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

LE COIN DU FEU: 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste. — 3 fr. 60 c. la douzaine, 4 fr. 60 c. par la poste.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix: 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 24 novembre 1883.

Chronique parisienne, par Alceste.
Chronique générale, par Emile Faure.
Micheline Avrial, roman inédit (suite), par Paul Perret.
Mes aventures à Zuni (suite et fin), 2 gravures, par Franck H. Cushing.
Le Prince et le Pauvre, roman (suite), 3 gravures, par Marc Twain.
Promenades en France: Le château de Châteaudun (Le grand escalier), 1 gravure.
Courrier théâtral, par Albrecht de Buys.
Sphinxiana. — Bibliographie, par Ferguson. — Chronique agricole, par Marcel de Montbrien. — Bulletin financier, par Emile Briau.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RIZOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

La Chlorose et l'Anémie ont heureusement combattu par l'emploi régulier de Fer Bravais Celui-ci redonne au sang appauvri la coloration qu'il a perdue par la maladie.

Dépôt à Saumur: M. D'HYV, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 DÉCEMBRE 1883.

| Valeurs au comptant. | Clôture précé. | Dernier cours. | Valeurs au comptant. | Clôture précé. | Dernier cours. | Valeurs au comptant. | Clôture précé. | Dernier cours. | Valeurs au comptant. | Clôture précé. | Dernier cours. |
|------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|----------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|----------------------|----------------|----------------|
| 3 % | 77 50 | 77 15 | Est | 707 50 | 707 50 | Gaz parisien | 512 | 510 | Est | 349 | 348 |
| 3 % amortissable | 78 30 | 78 20 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1265 | 1240 | Est | 360 50 | 361 50 | Midi | 360 50 | 361 50 |
| 4 1/2 % | 105 15 | 105 25 | Midi | 1115 | 1110 | Nord | 365 | 365 50 | Orléans | 363 | 364 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 106 20 | 106 10 | Nord | 1740 | 1721 | Orléans | 363 50 | 360 | Ouest | 362 50 | 360 |
| Obligations du Trésor | 504 | 502 50 | Orléans | 1265 | 1260 | Paris-Lyon-Méditerranée | 350 | 362 50 | Paris-Bourbonnais | 360 | 362 50 |
| Banque de France | 5370 | 5345 | Ouest | 767 | 770 | Paris-Bourbonnais | 360 | 362 50 | Canal de Suez | 557 50 | 560 |
| Société Générale | 486 25 | 485 | Compagnie parisienne du Gaz | 1335 | 1325 | | | | | | |
| Comptoir d'escompte | 902 50 | 901 25 | Canal de Suez | 2160 | 2090 | | | | | | |
| Crédit Lyonnais | 530 | 530 | C. gén. Transatlantique | 487 50 | 490 | | | | | | |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1207 50 | 1200 | | | | | | | | | |
| Crédit de France | 11 | 12 | | | | | | | | | |
| Crédit mobilier | 360 | 360 | | | | | | | | | |

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

| Ligne d'Orléans (Service d'Été) | | Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883) | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|-------------|--------------|------------------|-------------------------------|---------------------------|---------------------------|-------------|--|---------------|----------------------------|-------------|--|-------|--|--|
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | | SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY | | | | | MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR | | | | | | | | | | |
| 3 heures | 8 minutes du matin, express-poste. | Mixte matin. | Mixte soir. | Mixte matin. | Mixte soir. | Mixte matin. | Mixte soir. | Mixte matin. | Mixte soir. | Omn. soir. | Direct. soir. | | | | | | |
| 6 | 45 — matin (s'arrête à la Possonnière) | Saumur (départ) | 8 05 | 8 50 | 1 05 | 3 20 | 7 55 | Montreuil-Bellay (départ) | 8 55 | 9 45 | 4 27 | 8 30 | 11 03 | | | | |
| 8 | 56 — matin, omnibus-mixte. | Chacé-Varrains | 6 15 | 9 01 | 1 16 | 3 16 | 8 05 | Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg | 7 13 | 10 07 | 4 43 | 8 46 | | | | | |
| 1 | 25 — soir, | Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg | 6 23 | 9 10 | 1 25 | 3 30 | 8 13 | Chacé-Varrains | 7 22 | 10 20 | 4 51 | 8 54 | | | | | |
| 2 | 32 — express. | Montreuil-Bellay (arrivée) | 6 38 | 9 27 | 1 42 | 3 47 | 8 28 | Saumur (arrivée) | 7 35 | 10 33 | 5 3 | 9 06 | 11 35 | | | | |
| 7 | 15 — omnibus. | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | 34 — (s'arrête à Angers). | | | | | | | | | | | | | | | | |
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | | SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS | | | | THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR | | | | MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers. | | | | POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers. | | | |
| 3 heures | 26 minutes du matin, direct-mixte. | Mixte matin. | Mixte soir. | Mixte matin. | Mixte soir. | Mixte matin. | Mixte soir. | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte soir. | Omn. matin. | Mixte soir. | Mixte soir. | | | | |
| 8 | 21 — omnibus. | Saumur (départ) | 6 05 | 7 55 | Thouars (départ) | 8 56 | 3 50 | Montreuil (départ) | 7 7 | 1 53 | 8 35 | Poitiers (départ) | 5 50 | 12 10 | 6 10 | | |
| 9 | 37 — express. | Montreuil-Bellay | 7 03 | 8 40 | Brion-sur-Thouet | 9 09 | 4 02 | Loudun | 7 58 | 2 49 | 9 33 | Neuville | 6 28 | 12 55 | 7 05 | | |
| 12 | 48 — soir, omnibus-mixte. | Lernay | 7 14 | 8 51 | Lernay | 9 18 | 4 10 | Arçay | 8 27 | 3 14 | 9 53 | Mirebeau | 6 55 | 1 28 | 7 50 | | |
| 4 | 44 — | Brion-sur-Thouet | 7 27 | 8 59 | Montreuil-Bellay | 9 45 | 4 27 | Mirebeau | 9 23 | 4 10 | 10 47 | Arçay | 8 01 | 3 27 | 9 10 | | |
| 10 | 24 — express-poste. | Thouars (arrivée) | 7 46 | 9 16 | Saumur (arrivée) | 10 33 | 5 03 | Neuville | 9 55 | 4 25 | 11 17 | Loudun | 8 38 | 3 13 | 10 12 | | |
| Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56. | | | | | | | | Poitiers (arrivée) | 10 32 | 4 56 | 11 52 | Montreuil-Bellay (arrivée) | 9 24 | 4 09 | 10 58 | | |

Tribunal de commerce de Saumur.

DÉCLARATION DE FAILLITE.

Par jugement en date du 3 décembre 1883, le sieur Jules Herbelin, tonnelier à Vihiers, a été déclaré en état de faillite.

L'époque de la cessation de paiement a été provisoirement fixée au 3 décembre 1883.

Juge-commissaire: M. Prosper Regnard.

Syndic provisoire: M. Proust.

Le greffier du Tribunal, (783) L. BONNEAU.

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de cessation de commerce.

Le DIMANCHE 9 décembre 1883, à midi, à Montreuil-Bellay, à l'hôtel de France, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques de la plus grande partie du matériel servant autrefois à l'exploitation de l'hôtel de France et appartenant à M. et M^{me} Durand.

On vendra notamment: plusieurs lits complets, matelas, couettes, couvertures, linge de ménage, draps, serviettes, nappes, tables, chaises, batterie de cuisine, vaisselle et beaucoup d'autres objets, le tout en parfait état.

On paiera comptant, plus dix pour cent. (780)

A VENDRE plusieurs couples de FAISANS (communs, argentés et de Mongolie).

S'adresser à M. LE PELLETIER, au château de Salvart, à Neuillé.

A VENDRE

D'OCCASION,

UNE PETITE MACHINE A VAPEUR

De 1 à 2 chevaux.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

très-bonne et forte JUMENT NORMANDE, baie, 5 ans, propre à toute espèce de service.

S'adresser chez MM. BRUNET et PINET, à Saumur. (723)

A CÉDER

DE SUITE,

FONDS D'ÉPICERIE

S'adresser, rue Nationale, n° 8.

La Maison GELLUSSEAU et RICOCHON, rue Cour-Saint-Jean, n° 6, demande un jeune homme désireux faire son apprentissage en mercerie et bonneterie. (764)

La maison SAINTON-GUILLON, qui de Limoges, demande un apprenti.

OBJETS D'ART et ANTIQUITÉS

LIVERANI

45, Rue Saint-Jean, Saumur.

Bas-reliefs en bronze, Plaques et Statuettes de Gian Bologne, Miniatures sur soie et ivoire, Peintures sur toile et cuivre de la vieille école Italienne, Miniatures sur cuivre de Guido Reni.

Glaces, Petits Meubles à bijoux ébène et ivoire, Terres cuites et Groupes en marbre vieux jaune, Faïences d'Urbino, Monte Lupo, Savona, Pesaro, Bertinora, Delft et Faenza, Coupe cristal de Murano, près Venise, Broderies sur soie, Velours de Gènes, Brocatelles, Tapisseries de soie, Point Hongrois, vieux Effilés Renaissance avec sujets, Dentelles de Venise, Milan, Naples et Point d'Espagne, Voiles de fauteuils en dentelle ancienne, Nappes avec entra-deux effilés dans la toile.

Tous ces Objets, achetés séparément et choisis avec soin, ont été trouvés principalement dans les monastères, les vieux châteaux et chez quelques habitants de la campagne.

AUTHENTICITÉ GARANTIE.

Le Magasin d'Antiquités est ouvert de 1 heure à 5 heures, dimanches et fêtes excepté.

M. ROY, AIMÉ, à Oyron, par Thouars, demande une place de cocher ou valet de chambre; et pour sa femme un emploi de femme de chambre. (705)

M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un Clerc sachant faire les actes courants.

Un jeune homme sérieux demande une place de comptable dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomachique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, GUÉRIT la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il DÉTRUIT la constipation, stimule l'appétit, REND le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses; prix: 4 fr.; de 500

gr. pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE

du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND épicier, rue d'Orléans. (450)

POMMADE BERTINOT

pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et œils de perdrix. — 1 fr. le flacon.

Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDIN, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)



Saumur, imprimerie P. GODET.